

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

Le conseil municipal de la commune de SAUTERNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DESCAMPS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 14 – présents 10 – absents 04 – votants 10 – exprimés 10 – pour 10 – contre 00

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2015

Présents : M MAYEUR Francis – Mme RODIER Martine – Mme TRACOU Nathalie – M DELAS Alexandre – Mmes GRANIE Alison – MARTINEZ Véronique – M SANCHEZ Henri – Mmes LONGO Christine – DUPRAT Sylvie

Absents : MM. MAROT Yann – de VAUCELLES Gabriel – GUIGNARD Philippe – DESPUJOLS Guy

✚ Décision 33_2015_09 : TABLEAU DU PERSONNEL

Dans le souci d'une harmonisation du nombre de postes précédemment ouverts par le Conseil Municipal par rapport au nombre de postes réellement pourvus de la Ville, et en prévision de la réunion de la CAP relative à l'évolution des carrières des agents, il est souhaitable de procéder à la modification du tableau officiel des effectifs, créant ou supprimant plusieurs postes dans le but de rééquilibrer les effectifs de chaque filière et de l'ajuster au réel.

<u>Filière</u>	<u>Grade</u>	<u>Effectif</u>
Administrative	Adjoint principal de 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint de 2 ^{ème} classe	1
Technique	Adjoint principal de 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint de 2 ^{ème} classe	4
Médico Sociale	Agent Spécialisé principal de 2 ^{ème} Classe des Ecoles Maternelles	2

✚ Décision 34_2015_09 : ECLAIRAGE PUBLIC LABOURAY – Demande de subvention au SDEEG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir demandé au SDEEG une étude pour de l'éclairage public du quartier de Labouray. Cette estimation s'élève à la somme de 3 686.35 €.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière au SDEEG et soumet le plan de financement suivant :

Travaux	1 867.35 €
Maitrise d'œuvre	130.71 €
TVA	373.47 €

TOTAL TTC	2 371.53 €
Subvention SDEEG	373.47 €
Autofinancement	1 998.06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte e programme d'éclairage public 2015
- Adopte le plan de financement proposé et sollicite le SDEEG au titre du 20% de l'éclairage public

✚ Décision 35_2015_09 : APPROBATION DE LA CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT APRES ENQUETE PUBLIQUE

Vu les paragraphes 1 et 2 de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 2224-8 et R 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération du 05/05/2015 Conseil Municipal du proposant le plan de zonage d'assainissement et décidant de la mise à enquête publique,

Vu l'arrêté municipal du 01/06/2015 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à enquête publique,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de zonage d'assainissement des eaux usées domestiques tel qu'il a été présenté à l'enquête publique, et tel qu'annexé à la présente.
- que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal local,
- que le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

✚ Décision 36_2015_09 : PRET ECHEANCE CHOISIE

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 60 000.00 **EUROS** destiné à financer **les travaux de rénovation du groupe scolaire.**

Cet emprunt aura une durée de **7 ans** avec une **date de versement au 30 septembre 2015**

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **7 ans**, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif (avec échéances constantes)** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1.63 % l'an**

La première échéance est fixée au **05 janvier 2016**

Le taux recalculé suite à l'avancement de cette échéance est de **1.32%**

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **100 EUROS**.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Monsieur Jean Michel DESCAMPS, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Questions diverses

Monsieur Descamps informe les conseillers du préavis envoyé par monsieur Fortage. Il quitte son logement au 30 novembre 2015. La mairie a déjà reçu la candidature de monsieur Dickenson ANTOINE. La location sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire invite les élus présents à l'accompagner à la manifestation du 19 septembre contre la baisse des dotations qui se déroulera devant la préfecture de la Gironde.

Monsieur DELAS s'inquiète de la présence de chiens et de marginaux sur l'aire de pétanque. La mise en place d'un portique est évoquée.

Madame GRANIE évoque l'installation d'une exposition sur la 1^{ère} guerre mondiale qui se déroulera du 10 au 12 Novembre à la salle des fêtes.

Un point sur les travaux est fait. L'enfouissement des réseaux sur le parking de la salle St Louis est fait. La société Eiffage devrait terminer le chantier du parking au 11 novembre au plus tard.

Monsieur la Maire rappelle que les élections régionales se dérouleront les 06 et 13 décembre.